

Arrêtez de soupçonner!!

Lutte contre le harcèlement.



Qu'est ce que le harcèlement scolaire ?

Les différentes formes de harcèlement :

- harcèlement moral : s'en prendre à une personne à travers des paroles (insultes, moqueries, menaces ...).
- harcèlement physique : s'en prendre violemment à une personne (claques, coups, racket ...).
- cyber-harcèlement : harceler une personne à travers des réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, Tweeter).

Quelque soit sa forme, le harcèlement est une violence répétitive (tous les jours, toutes les semaines).

Les raisons du harcèlement :

On peut se faire harceler pour son physique (sa taille, sa corpulence), pour ses vêtements, pour ses résultats scolaires ...

Parfois, on peut aussi se faire harceler gratuitement sans aucune raison particulière.

Les différents endroits du harcèlement scolaire :

Le harcèlement peut se produire n'importe où dans le collège : dans la classe, dans les couloirs, dans la cour ou les toilettes.

Parfois le harcèlement commence à l'école, puis se poursuit dans les rues autour et à la maison sur les réseaux sociaux.

Le harcèlement est une relation triangulaire entre la victime, le harceleur et le témoin :

La victime: c'est la personne qui se fait harceler.

Le harceleur : c'est la personne qui va harceler la victime.

Le témoin : c'est une personne qui voit la scène. Le témoin encourage parfois les harceleurs et devient complice. Le témoin peut aussi regarder la scène sans rien dire ou alors il peut voir la scène et prévenir les adultes.



Le harcèlement vu par les victimes

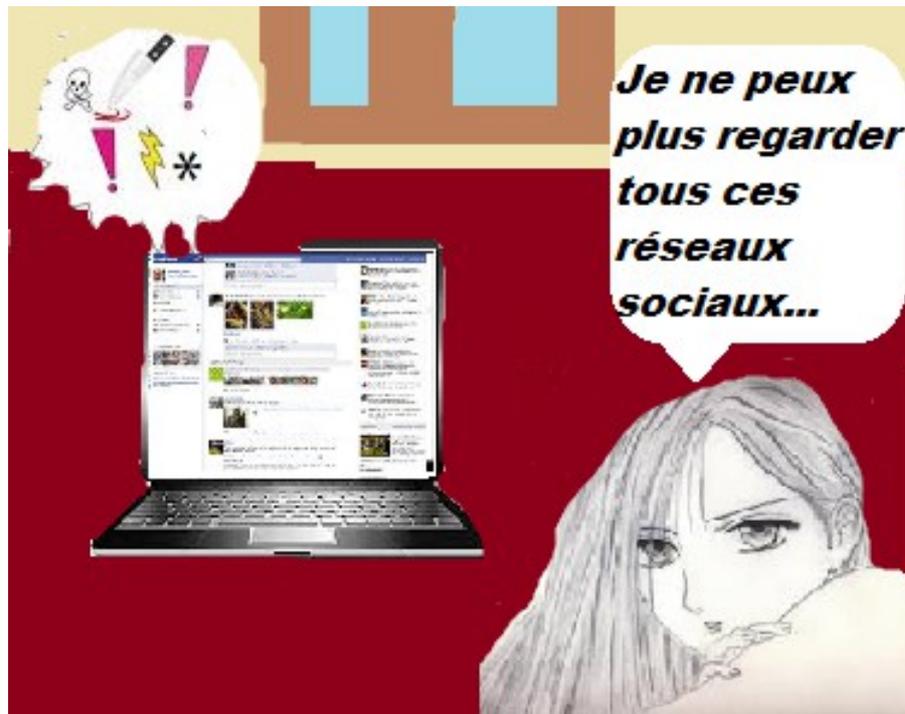
Les conséquences peuvent être désastreuses. Certains élèves développent de la **phobie scolaire**. Ils ne veulent plus aller à l'école et gâchent leur scolarité et parfois leur avenir. Certains ne veulent plus sortir de leur maison.

Les élèves victimes de harcèlement ressentent la peur constante de se faire harceler. Ils sont **angoissés**, ils ont un **manque de confiance** en eux car ils sont seuls face au harceleur. Ils se renferment sur eux-mêmes.

Les souffrances mentales provoquées par le harcèlement peuvent pousser certains enfants à commettre des **tentatives de suicides** car ils ne trouvent plus de solutions.

Le harcèlement est amplifié par les réseaux sociaux, car il se poursuit à la maison où les personnes harcelées reçoivent de nombreux messages malveillants.

De plus, le harcèlement est vu par beaucoup de monde ce qui accentue une forme de honte.



Des conséquences pour les harceleurs

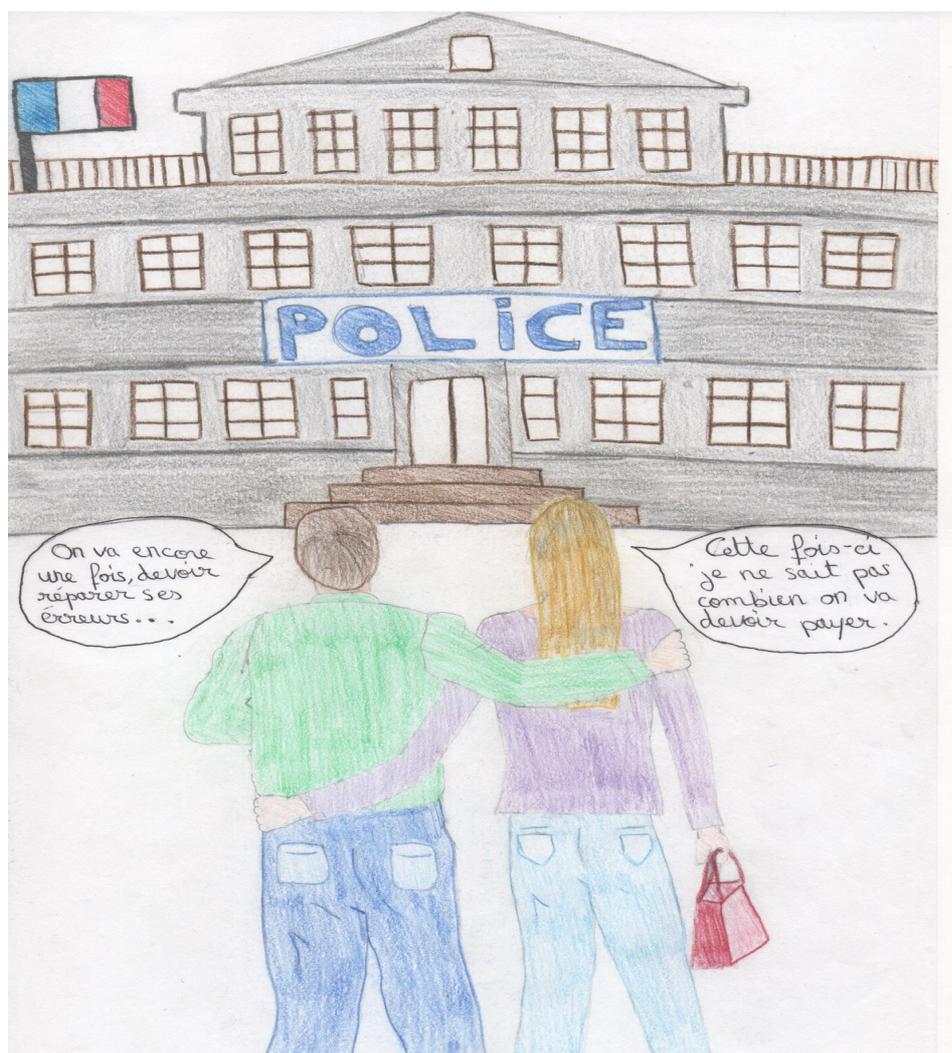
Après une agression, un harceleur peut ressentir de la culpabilité envers la victime ou au contraire de la fierté car il se sent plus fort et supérieur aux autres.

Souvent les harceleurs minimisent leur agression : « non, mais on s'amuse », « c'est bon c'est pas méchant, c'est juste pour rigoler », « ça va, c'est juste des petites claques, c'est pas comme si on l'avait boxé » ...

Si un acte de harcèlement est prouvé, le harceleur peut subir de graves conséquences :

Conséquences scolaires : exclusion temporaire de l'établissement (plusieurs jours) ou exclusion définitive. Cela implique un changement d'établissement et donc une scolarité plus compliquée.

Conséquences judiciaires : si la victime a moins de quinze et si les parents portent plainte, l'agresseur peut être condamné par un tribunal. Dans les cas les plus graves, il peut payer jusqu'à 30 000 euros d'amende et il risque 2 ans de prison.



Que faire en cas de harcèlement ?

Entretiens réalisés avec M. SZCZESNY (principal), M. CHARLON (principal adjoint), Mme LOMBARD (assistante sociale), Mme ROOS (infirmière scolaire), M. MARCHOU (assistant d'éducation).

Y a-t-il déjà eu du harcèlement au collège ?

L'assistante sociale : "Oui, il y a déjà eu des cas de harcèlement au collège. Souvent les élèves se plaignent à un surveillant puis obtiennent un rendez-vous avec la CPE et l'assistante sociale."

La vie scolaire : "Il y a déjà eu des cas de harcèlement. Cela a été pris en compte par la vie scolaire en convoquant la victime et le(s) harceleur(s) ou harceuse(s). Ensuite des sanctions ont été données selon la gravité du harcèlement."

Comment les cas de harcèlement sont-ils pris en compte ?

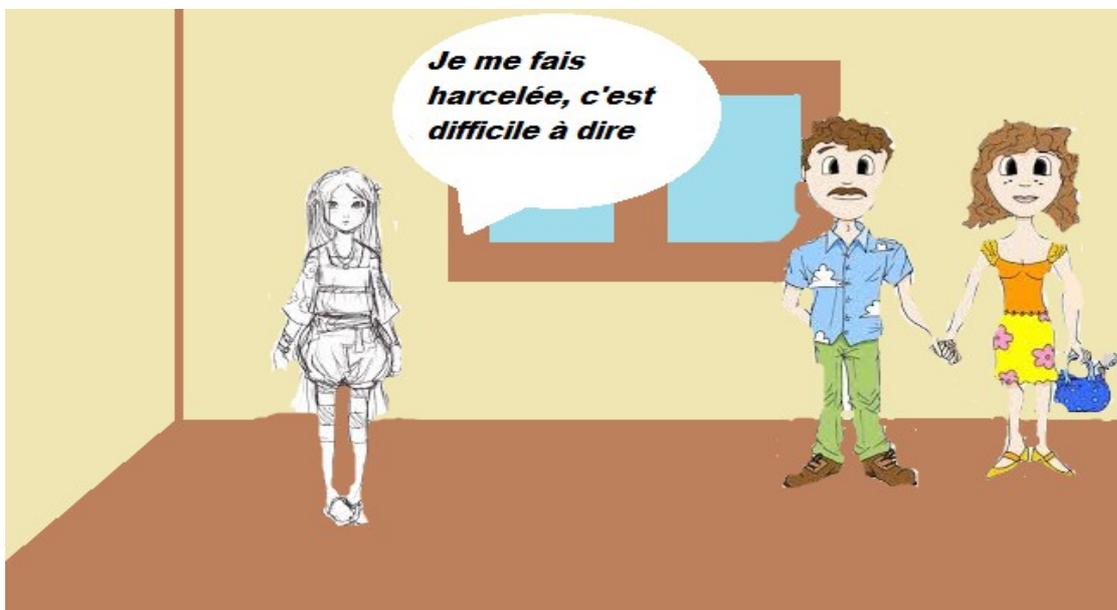
Le principal : "Les élèves accusés de harcèlement sont reçus par la direction pour entendre leur version. C'est le principe du débat contradictoire. Si le harcèlement est prouvé, des sanctions sont prises."

Le principal adjoint : "La sanction dépend de la gravité de l'acte : journées d'exclusion, convocation d'un conseil de discipline pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive. La victime peut même porter plainte. Cela fait partie d'une démarche scolaire et familiale".

Le principal adjoint : "Le harcèlement est à prendre au sérieux. Cela peut détruire des personnes. Cela ne se voit pas toujours. C'est souvent difficile à détecter".

A qui peut-on se confier si l'on est victime ou témoin de harcèlement ?

L'infirmière : "Les victimes ou les témoins de harcèlement doivent d'abord en parler à leurs parents. Si cela est difficile, ils peuvent en parler à n'importe quel adulte du collège (surveillant, professeur, infirmière ...). Il est aussi possible d'en parler à un camarade de confiance qui pourra alerter un adulte. Il ne faut pas rester isolé."



Pour aller plus loin ...

Numéro de téléphone à contacter : *30 20*

Numéro gratuit mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale.
Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Site à consulter : www.nonauharcelement.education.gouv.fr/

Site créé par le Ministère de l'Éducation Nationale, il donne plusieurs pistes pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Vidéos à consulter (sur *YouTube* ou *Dailymotion*)

Les injures - Agir contre le harcèlement à l'École

Les claques - Agir contre le harcèlement à l'École

Le Racket - Agir contre le harcèlement à l'École

En France, on estime qu'un enfant sur 10 est victime de harcèlement scolaire.

Si tu es victime ou témoin de harcèlement, il existe des solutions pour y mettre fin.